



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 22-219

AVIS est par la présente donné que le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé, à sa séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2022, a adopté par résolution le projet de règlement #22-219 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé # 03-109 et qu'il tiendra une assemblée publique de consultation à la salle de conférence de la MRC le mercredi 11 janvier 2023 à 17 h.

Le projet de règlement vise à :

- Reconnaître le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral;
- Abroger les objets issus de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et les dérogations à la plaine inondable inscrites au SADR2;
- Ce que le lot #5 969 246 (adjacent à la rue Bellevue à Grande-Vallée) inclut dans l'affectation industrielle, soit permuté à même l'affectation urbaine contiguë, car la municipalité locale souhaite modifier le zonage de ce lot afin d'y permettre un usage résidentiel, ce qui nécessite la modification de délimitation de grandes affectations illustrées dans 3 cartes du SADR2.

Au cours de cette assemblée, Pascal C. Savard, aménagiste régional, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau de la MRC de La Côte-de-Gaspé au 298, boul. York Sud, à Gaspé. Vous pouvez également contacter la MRC pour en obtenir une copie électronique à mrc@cotedegaspe.ca ou par téléphone au 418-368-7000.

Donné à Gaspé ce 15 décembre 2022.

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général et greffier-trésorier